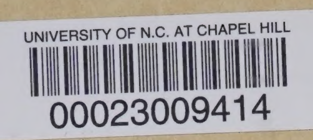
Relation veritable



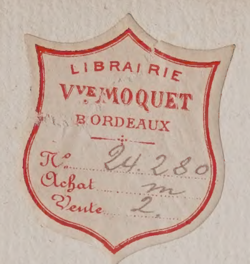

LVX
LIBERTAS

Relation

18 Octobre 1649

Relation véritable de ce qui s'est fait et passé à la prise et réduction du château Trompette avec les articles qui ont estez accordez au Sr de Hautmont le 18 Octobre 1649

7 pp


LIBRAIRIE
Vve MOQUET
BORDEAUX
N° 24.280
Achat m
Vente 2

RELATION VERITABLE DE ce qui s'est fait & passé à la prise & reduction du Chasteau Trompette, auec les Articles qui ont esté accordez au sieur de Hautmont le 18. Octobre mil six cens quarente neuf.



A PARIS,
Chez NICOLAS DE LA VIGNE, proche S. Hilaire, dans la Cour d'Albret.

M. DC. XLIX.



RELATION

VERITABLE DE CE QVI s'est passé à la prise & reduction du Chasteau-Trompette, auec les Articles qui ont esté accordez, au sieur de Hautmont le dix-huitiesme Octobre 1649.

LE dix-septiesme à 11. heures du Matin toute l'armée & toute la Bourgeoisie fut commandée de se mettre sous les armes pour l'attaque du Chasteau qui se deuoit faire au lēdemain, ils y passerent la nuict en cet estat, & le dix-huitiesme Iuin on cōmença a disposer toute choses pour l'assaut, & d'a-

porter les eſchelles au nombre de cent pour monter apres que deux mines qui eſtoient en eſtat auroient fait leur effet. Les aſſiegés ſe voyant reduits à cette extremité pour n'attendre pas le coup de leur perte, demanderent à voir les mines, & qu'apres ils capituleroient, ce qui leur ayant eſté accordé deux Officieres ſortirent du Chaſteau pour les viſiter & rentrerent apres pour en faire leur raport au ſieur du Hautmont Gouuerneur qui demanda auſſi toſt à la capituler. Ce qui fut executé ſur les trois heures en la maniere qui en ſuit.

Articles de la capitulation faite auec leſdits ſieur Filoiſe maior & le ſieur Tillanges Lieutenant, leſdits ſieurs enuoyez par ledit du Hautmont Gouuerneur du Chaſteau-Trompette.

Premierement tant ledit ſieur du Hautmont que tous les autres qui ſont dans le Chaſteau ſortiront la vie ſauue auec leurs armes, tambour battant, meſche allumée par les deux bouts, balle en bouche & bandoulieres pleines. Pourront

Pourront auſſi tant ledit ſieur du Haumont que tous les autres qui ſont deuant ledit Chaſteau emporter leur bagage, qui conſiſtera en leur habit & lingage ordinaire d'eux & de leurs femmes, lequel bagage ſera viſité pour plus grande aſſurance: enſemble emmeneront deux cheuaux appartenans audit ſieur du Haumont.

A eſté accordé que leſdit capitulans ſortiront dés auiourd'huy dudit Chaſteau, & le remettront entre les mains de Monſieur le Marquis de Sauuebeuf, & & pour ſauf conduit, il ſera fourny deux batteaux ſuffiſans pour leur conduite iuſque à Rions, eſcorte neceſſaire pour leur ſeureté, en fourniſſant de part & d'autre des oſtages pour l'aſſeurance du retour de batteaux, eſcorte & conduite. Fait à Bordeaux au camp deuant le Chaſteau-Trompette le dix-huitieſme Octobre 1649.

Monſieur d'Eſpernon auec toute ſon

armee n'ayant osé approcher de la ville du costé de Graues, ny tenter le secours dont il a si souuẽt menacé les Bourdelois ny par eau ny par terre , s'est affin reduit à releuer sa reputation, & estendre ses faits d'armes par toute la violence, rauage, pillage, violemens & desolatiõs des maisõs d'ẽtre les deux mers, ayãt ruiné tous les vignobles & vãdãges ouuertes, & lasché toutes les cuues desia pleines, ruiné & vuidé toutes les barriques & vaisseaux viuans pour les mettre hors de seruice, en fin fait exercé tout ce que le plus grand ennemy du Roy & de l'Estat pourroit faire en cét estat, & desolant toute la campagne, il a passé depuis Cadillac iusques à Lormont & Embarets, sçachant bien que la riuiere qui le separoit d'auec, ses ennemis le garentissoit de leur visite. Il auoit deux pieces de campagne, & faire courre le bruit qu'il venoit camper au port de la Bastide, mais sçachant que les Bordelois y auoient de

la garde, & mesme au lieu de cenon, il s'est bien empesché d'en approcher, ne cherchant l'employ de ses armes que contre de pauures paysans de villages abandonnez, & ayant eu aduis par ses espions que l'on alloit forcer le Chasteau, il a leué le siege & s'est retié crainte des mauuaises rencontres.

F I N.